N° 153 — 12e Année

CINQ CENTIMES

Samedi 2 Juin 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 33

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

LA JEUNESSE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

« PATRIOTE »

L'un des travers les moins acceptables et les plus agaçants que peut avoir un parti politique, c'est bien celui de s'attribuer le monopole du patriotisme et du nationalisme ! Nationalisme est assez nouveau en France, et l'on pourrait dire que c'est un barbarisme exotique. Mais patriotisme et patriote sont au nombre des expressions dont on a le plus usé et abusé; elles remuent profondément le cœur de la nation, et, certes, elles appartiennent à tout le monde.

Dans son beau livre : *Les Lettres et la Liberté*, Eugène Despois, consacre un chapitre aux écrivains calvinistes, Rabelais, Marot, Amyot, Montaigne. On peut regretter qu'il ait à peine donné deux mots à Bernard de Palissy. Mais il a une page pleine d'intérêt sur Régnier de la Planche, écrivain peu connu, auteur du *Livre des Marchands*. Ce livre se compose d'une *suite de discours* que prononcent les gens de travail et artisans de la ville, Paris « vraiment sans pareille. » Quels trésors d'esprit et de bon vouloir, dit l'écrivain, « sont mêlés parmi les draps, les laines, les cuirs, le fer, les drogues et les merceries. Quelles richesses d'âmes sont enfouies et cachées ès corps méprisés de tant de loualles bourgeois! »

Régnier de la Planche fait donc tenir par ces marchands et artisans des discours pleins de sagesse, recommandant la paix et la charité envers les calvinistes ; et il prête les mêmes paroles et les mêmes sentiments à certains moines : tout cela, bien entendu, agréables fictions de son esprit.

Ces moines si charitables envers les mécréants « ne sont pas de ces bedons ventrés depuis le menton jusqu'aux genoux ni de cette nouvelle ordure des Jésuites, mais de ces bons et vénérables mendiants; car, à telles personnes qui ne mangent pas toujours leur soul, l'esprit est prompt et souvent se communique ».

Or, tous ces gens qui plaident si bien pour les calvinistes sont d'ailleurs dévoués au roi, ayant au cœur les fleurs de Lys, toutes pures et nettes et vivement empreintes, non les armoiries de Lorraine, ni les écussons de Jérusalem et de Sicile ! Ils sont tous ennemis des étrangers, « vrais et anciens *patriotes* ! »

Patriotes ! dit Eugène Despois, c'est le mot dont ils se servent, et il ajoute : « Je ne me souviens point d'avoir vu ailleurs, au seizième siècle, ce terme tout nouveau dans notre langue, employé plus tard par Saint-Simon pour désigner Vauban, et qui ne prend place dans le dictionnaire de l'Académie qu'en 1762. C'est là une curiosité philologique que je recommande aux amateurs. »

Ainsi le premier ou l'un des premiers qui auraient mis au jour le mot de « patriote » est Regnier de la Planche, écrivain calviniste, en son *Livre des Marchands*. M. Jules Lemaître, écrivain passablement jésuitique, est le premier ou l'un des premiers qui auront fait la fortune du « beau mot » : *nationaliste*, comme il dit ; car on sait que M. Jules Lemaître trouve à ce mot une figure pleine de grâce et de beauté ! Mais « nationaliste » ne vaut point « patriote », à coup sûr et à aucun point de vue, et le « nationalisme » ne détrônera pas le « patriotisme ! »

Ce qui est insupportable, c'est qu'une coterie, une ligue, une faction, un parti, ou plutôt un amalgame de débris empruntés à des partis divers, prétende au monopole du patriotisme. Tout ce qu'il y a de vrai, de grand et de noble dans cette expression a été représenté avec une vigueur sans pareille par les hommes de la Révolution française et par les républicains aussi bien en 1797 et 1793 qu'en 1870, quoique avec des succès différents, mais avec un égal dévouement à la patrie; et cette indomptable énergie dans la défense nationale, c'est ce que M. Thiers appelait « une politique de fous furieux. »

Le patriotisme est la force qui doit unir tous les Français : n'en faisons pas la chose qui les divise et qui les met aux prises les uns contre les autres : ce serait d'une absurdité vraiment excessive et bonne à nous faire moquer par toutes les nations !

Hector DEPASSE.

POLITIQUE ETRANGÈRE

Italie

Le 9 juin, les élections législatives auront lieu en Italie. La campagne électorale bat son plein. Jamais peut-être les partis politiques n'avaient lutté avec une ardeur pareille.

La parti gouvernemental, s'en va se noter contre lui l'alliance des républicains, des socialistes et de la gauche constitutionnelle. Un incident administratif survenu encore en débat.

La dissolution de la Chambre a été prononcée au moment de la réfection des listes électorales et sans que ce travail fut terminé. L'assemblée des listes nouvelles ne sera prêt que le 1er juillet. Dans ces conditions, le gouvernement estime que les élections doivent se faire d'après les listes anciennes. Or les listes nouvelles introduirent dans le corps électoral 320,000 nouveaux électeurs socialistes.

Le Conseil d'Etat consulté sur la question a émis l'avis que les listes anciennes devaient seules être en vigueur, *mais dans un certain nombre de communes* les nouvelles listes sont prêtes et toutes les formalités légales sont remplies. Dans ces communes, *les élections devront donc se faire d'après les* nouvelles listes, tandis qu'elles se feront partout ailleurs d'après les anciennes.

Les groupes avancés viennent bruyamment parti de ces incidents et l'incohérence d'une situation pareille favorise leur campagne. Ils escompteront déjà des succès retentissants.

A Milan, M. Colombo, ex-président de la Chambre, l'une des personnalités les plus autorisées du parti conservateur est fortement menacé de perdre son siège.

Malgré tout, le général Pelloux retournera à Montecitorio, avec une majorité certaine, mais aucune des questions pendantes ne sera résolue pour cela. L'obstruction continuera plus passionnée que jamais.

Le général Pelloux ne s'est pas encore expliqué sur la politique que le gouvernement compte suivre. Il parlera prochainement dans une grande réunion qui aura lieu au collège romain. On attend aussi un grand discours programme de M. Zanardelli qui parlera au nom de l'opposition constitutionnelle.

En attendant le gouvernement exerce une censure extrêmement rigoureuse sur toutes les dépêches contenant des informations politiques. Elles sont arrêtées ou tronquées au ministère de l'intérieur et c'est ce qui explique l'absence de renseignements précis sur les incidents de la lutte électorale.

LES ADRESSES
des Conseils Municipaux
AU MINISTÈRE

(Suite)

Aniche (Nord)

Le Conseil, réuni le 29 mai, vote, à l'unanimité, des félicitations au Président de la République et à M. Waldeck-Rousseau.

Fleury

Le conseil adresse ses plus vives félicitations au ministère Waldeck-Rousseau-Millerand de défense républicaine. l'engage à persévérer dans sa marche en avant pour faire respecter les principes fondamentaux que nous a légués la Révolution de 1789 et contre les attaques incessantes de ses ennemis, se cachant sous les plis du drapeau clérical et nationaliste.

Tours

« *Les membres formant la majorité du conseil* municipal de Tours, réunis hors séance, approuvent l'œuvre d'assainissement politique commencée par le ministère actuel; l'engagent à *continuer plus énergiquement que jamais* la politique de défense républicaine en même temps que les réformes ouvrières, ils lui demandent en outre, et notamment de prendre des mesures énergiques et immédiates contre les congrégations non autorisées dont l'existence *illégale est un danger permanent pour la République* et la démocratie et de faire en sorte de préparer l'avènement des réformes démocratiques et sociales ».

Châlons-sur-Marne

« Le conseil municipal de Châlons-sur-Marne, réuni hors séance, s'inspirant des idées de la majorité des électeurs, prie M. Léon Bourgeois de transmettre a M. le Président de la République l'expression de sa vive et *respectueuse* sympathie. Le conseil charge également le député de l'arrondissement d'assurer le ministère Waldeck-Rousseau de son entier dévouement à l'œuvre de défense qu'il a entreprise avec le concours de toutes les forces républicaines. Il compte sur la fermeté et l'energie du gouvernement pour assurer l'application des lois et réprimer toutes les tentatives qui retardent l'avènement de la politique d'égalité, de justice et d'humanité qui doit être celle de la République démocratique. »

Saint-Beauzille-de-la-Sylve

Le Conseil présente à M. Waldeck-Rousseau, président du conseil et à ses collaborateurs, l'expression de ses sentiments de vive sympathie et le prie de transmettre au Président de la République l'hommage de son profond respect.

Montarnaud

Le Conseil adresse à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des Ministres, et à ses collaborateurs, ses plus vives sympathies et toutes ses félicitations pour leur conduite énergique dans l'œuvre de protection des principes *souverains de la démocratie*.

Agde

Le conseil « adresse ses *sincères* félicitations au Président de la République et au ministère de défense républicaine pour leur conduite loyalement républicaine et les assure de son profond dévouement à la République ».

On dit...

Le bon cheval. — Un riche Cabain (mais les Cabains ne sont-ils pas tous riches, par définition ?) *un riche Cabain, désireux de participer* à la propagande des bienfaits de la sérothérapie antidiphtérique, faisait cadeau, en janvier 1895, au laboratoire de bactériologie de la Havane, d'un cheval qu'il destinait à la préparation du sérum.

Or, ce cheval vit encore. Depuis cinq ans, il a reçu plus de 5 litres de sérum diphtérique, et il a fourni, par 37 saignées de 4 litres chacune, un total de 148,000 centimètres cubes de sang, ayant produit 74,000 centimètres cubes de sérum antitoxique.

Si l'on prend 40 centimètres cubes comme dose moyenne de sérum utilisé pour le traitement d'un cas de diphtérie, on voit que ce cheval a pu assurer le traitement de 1,850 diphtériques.

De tels états de services méritent-ils pas assurer au bon cheval, pour sa vieillesse, une quiète retraite en quelque confortable box.

Un prisonnier boer à Paris. — Un combattant du boer, M. Fritz Karel Kannemeyer, de Kleresdorp, vient d'arriver à Paris. Il est un des trente prisonniers qui s'évadèrent du camp de Simonstown.

Kannemeyer réussit à gagner la côte et à s'embarquer à bord d'un bateau français en partance. En arrivant à Paris, il vient de faire devant son consul une déposition sous serment qui est un document *précis des traitements barbares et cruels* infligés par les Anglais à leurs prisonniers.

L'ARTICLE DU JOUR

DU « RAPPEL »

République et Nationalisme

L'honorable M. Bourgeois a prononcé lundi à la Chambre un excellent discours. Avec beaucoup de simplicité, il a tracé nettement le devoir des républicains au Parlement, après avoir exquissé la composition et la situation des partis en présence.

Il lui appartenait en effet, au nom du parti républicain, de venir protester contre les prétentions soi-disant *patriotiques* des banquistes du nationalisme et de dénoncer au pays la coalition étrange de tous les adversaires de la République, lequelle, depuis un an, tente de vains assauts contre le ministère actuel.

Il est pénible et bizarre à la fois d'entendre ces détracteurs du régime parlementaire s'approprier toutes les vertus, et accuser de tous les crimes ceux qui ont en ce moment l'honneur et la charge des pouvoirs publics.

Le simple fait de porter sur un officier une appréciation juste et une critique précise constitue à leurs yeux un crime de lèse-patrie.

Selon eux, le ministère et la majorité du Parlement, à la solde de l'étranger, travaillent à la désorganisation de notre armée nationale et à l'affaiblissement de la nation française. Tous les républicains, enfin, qui ont conservé le souci de la dignité républicaine, de la liberté et de leur individualité humaine sont traités de criminels *et journellement injuriés*.

Bandits, vendus, traîtres, scélérats, sont les épithètes favorites que les nationalistes décernent volontiers aux Français qui méconnaissent Esterhazy comme modèle de vertu et refusent de s'incliner devant les cuistreries journellement commises par quelques galonnes.

Rien n'est cependant plus faux et plus injuste !

***

Le parti républicain peut revendiquer hautement l'honneur de notre relèvement national.

L'Empire, après un long cortège de hontes et de crimes, avait laissé la France mutilée et humiliée. Pas d'armée, pas d'argent, et un découragement général, telle était la situation du pays au moment où la République, devenue le gouvernement légal, reçut l'impérieuse mission de rendre à la nation l'essor économique et le prestige moral qui devaient la replacer bientôt au premier rang des pays du monde.

Les républicains n'ont rien ménagé à cet effet.

En organisant l'éducation publique par notre enseignement gratuit et obligatoire, ils ont ainsi provoqué l'élévation intellectuelle de nos compatriotes. Par la gratuité ils l'ont donnée aux pauvres sans distinction, par l'obligation ils l'ont imposée aux insouciants et aux indifférents.

Le gouvernement, en concentrant ainsi ses efforts vers l'éducation populaire, grandissait aux yeux du monde entier, avec les connaissances *de chacun*, la *grandeur* intellectuelle de la patrie tout entière.

Par la suppression de toutes les coutumes, méthodes et lois particulières aux provinces et regions, la République a aussi largement concouru à l'unification française.

A prix des plus grands sacrifices humains et financiers, elle a cherché à étendre notre domaine colonial pour faciliter ainsi au commerce et à la production du pays de nouveaux débouchés.

Enfin, pendant vingt années, l'armée et la marine ont été l'objet de ses efforts les plus assidus.

En instituant l'armée nationale, en ainsi donné à tous les citoyens la haute mission de concourir au même titre et dans les mêmes conditions à la défense commune du territoire.

Autrefois, sous les régimes déchus, la défense du pays était le privilège de quelques-uns; aujourd'hui, c'est un devoir sacré commun à tous. Aussi la démocratisation de cette armée — encore si perfectible — l'amélioration constante de son matériel et de ses armes de guerre, l'instruction toujours croissante de ses cadres, ont-ils donné à la nation une armée forte et puissante, qui assure son repos et constitue sa sauvegarde en cas d'invasion étrangère.

A qui fera-t-on croire qu'une telle œuvre grandiose et admirable soit le fait de mauvais *patriotes* ?

Quels seraient les citoyens suffisamment naïfs et inconscients pour supposer un instant que tous ceux qui ont concouru à ce relèvement national, ne soient pas de bons français, de *bons nationaux* ?

Bien au contraire, seul le parti républicain qui a unifié, étayé et fortifié la France, est le *véritable parti national*.

D'ailleurs, est-ce que ses détracteurs, eux-mêmes, par leurs origines et leur passé n'affirment pas une telle idée ?

Cléricaux fanatiques dont le mot d'ordre vient de Rome ;

Royalistes, fils d'émigrés dont les aïeux, à Coblentz, ont trahi la mère-patrie ;

Barons et ducs, gendres de juifs portugais ou mercantis hollandais ;

Tous tous, internationaux d'alliance et d'intérêt, nous opposons le bon peuple français, le peuple des travailleurs qui vit, travaille et meurt au pays et n'a ceci-là, dans le cœur, le réel sentiment du patriotisme.

***

Quand ce vent de folie réactionnaire aura souflié et quand tous les démocrates ressaisis auront fui le mauvais nationalisme et ouvert les yeux à la vérité républicaine, il ne restera plus en France que le vague souvenir d'un vilain cauchemar dont les êtres diaboliques auront fui sous les huées générales — bon français, celles-là.

Philippe LALOGE.

LE BABA

Sous ce titre, la *Croix de l'Est* raconte une histoire qui en dit long sur la conception que les cléricaux se font d'un Dieu de bonté.

Il s'y est d'un bonasse très élevé chrétiennement, *mais devenu sceptique*, dont l'enfant est malade. Le médecin vient d'avouer au père que le petit est perdu. La mère prie ; machinalement bien que totalement incrédule, le père se promet de faire ses pâques si son fils guérissait. L'enfant est sauvé.

Pâques arrive. Le souvenir de son vœu obsède le père. Il balance longtemps puis, un matin se résout ; il « va faire son Coppée » (sic). Il court à jeun à Saint-Sulpice. Mais, là, sa raison se révolte. Il sort et, pour rompre le jeûne, s'offre un baba chez le pâtissier. A ce moment même, il voit son fils qui courait vers lui, écrasé par les roues d'une voiture. Tableau !

Morale : Dieu rend les petits enfants malades, il consent parfois à les guérir ; mais, si les papas négligent leurs pâques, ou ont le malheur d'user d'une pâtisserie qu'on nomme baba, le *bon* Dieu fait écraser les petits enfants.

Et voilà comment les cléricaux, d'un Dieu bon et miséricordieux, font — à leur image — un Dieu cruel, vindicatif et barbare.

Et l'on s'étonne qu'avec de pareils récits la foi diminue ?

C'est le contraire qui serait surprenant.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil de Cabinet

Paris, 31 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau.

La situation en Chine

Le ministre des affaires étrangères a donné connaissance des dépêches relatives à la situation en Chine.

Le budget de 1901

Le ministre des finances a entretenu le Conseil des conditions dans lesquelles le budget de 1901 s'équilibre et des divers projets de réforme qui y sont *introduits, dont le plus important est*, paraît-on sait, le projet sur les taxes successorales.

Les outrages contre l'Armée. — M. Urbain Gohier poursuivi

Le garde des sceaux a fait connaître au Conseil qu'il transmettait à M. le Procureur général une plainte de M. le Ministre de la guerre, en raison d'outrages dirigés contre l'armée par un journal du matin. (Il s'agit d'un article de M. Urbain Gohier dans l'*Aurore*).

L'inauguration du monument de Rochambeau

Le gouvernement a décidé que les ministres de la guerre et de la marine seraient représentés à l'inauguration a Vendôme du monument de Rochambeau.

Nouvelles Parlementaires

La Chambre

Avant séance

Aujourd'hui encore l'affluence était grande à la Chambre.

Les journaux du matin avaient annoncé une *interpellation de Gaillifet sur les causes* de la retraite du général de Galliffet et le public était venu très nombreux dans l'espoir d'assister à une séance aussi mouvementée que celle de lundi. Il a été déçu.

Le bruit s'était répandu en effet dans les coulois, pendant que les bureaux nommaient les commissions mensuelles que le gouvernement demanderait formellement le renvoi à un mois.

On avait parlé aussi d'une interpellation sur l'article publié hier dans l'*Aurore* par M. Urbain Gohier, mais la décision prise ce matin en conseil, sur la demande du nouveau ministre de la guerre, d'en poursuivre l'auteur, a coupé court à cette interpellation.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste de la Chambre s'est réuni ce matin à 1 heure 1/2.

Il a désigné comme délégués au comité de propagande du comité général les citoyens Pastre, Gras et Lassale. Il a ensuite délégué auprès de M. le président du conseil son secrétaire, le citoyen *Devèze, pour le prier d'intervenir* de tout son pouvoir pour faire cesser la grève des ouvriers des filatures de Lille.

Il a enfin chargé le citoyen Devèze de demander au ministre du Commerce ce qu'il compte faire pour permettre aux syndicats qui ne repoivent aucune *indemnité* de plusieurs départements des communes d'envoyer des délégués à l'Exposition.

LA SÉANCE

M. Deschanel préside. Il ouvre la séance à trois heures.

Après lecture et adoption du procès-verbal, **M. Millevoye** demande la parole au sujet des votes de MM. Déroulède et Habert.

Les votes de Déroulède et Habert

M. Millevoye. — MM. Déroulède et Habert, absents, avaient manifesté l'intention de ne pas s'abstenir dans le vote de lundi dernier. Cependant on a invoqué l'article 116 du règlement pour ne pas mentionner leur vote.

Une *sorte de tradition permettait de croire* que, *en vertu* de l'existence d'un droit : il parait que ce n'était qu'une tolérance. Pourquoi en suspend-on le bénéfice à leur égard ?

M. Rouanet. — Et M. *Toussaint* ?

M. Krauss. — Et M. Mirman ? Et Basly ? Les a-t-on laissés voter ?

M. Lasies. — Et Wilson ? (Applaudissements à droite).

M. Millevoye. — Est-ce parce que Déroulède et Habert sont des proscrits ? Mais cette qualité devrait justement leur donner droit à plus d'égards. Ils sont représentants du peuple et dignes de l'estime et du respect de tous. Prétendre-vous donc ainsi du vote de la Chambre dans la question de déchéance ?

Il y a des députés qui ne viennent jamais ici et qui ne reviennent y venir, ils voient démontrer, *le pays qui voit Dreyfus en France et Déroulède en* exil (Rires), qui voit voter la députe de Lochas, M. Wilson, se comprendre pas qu'on ne refuse le droit à deux représentants du peuple comme Déroulède et Habert. Nous demandons l'égalité devant le régime.

Le président. — *Le bureau, saisi de la question*, a décidé que l'article 116 était applicable à MM. Déroulède et Habert.

M. Rouanet. — Qui a saisi le bureau ?

M. Mirman. — Il y a trois ans, j'ai été mis comme soldat pendant un an dans l'impossibilité d'assister aux séances et mon vote a été néanmoins inscrit. (Applaudissements à droite et au centre). Un de mes collègues exerçait pour moi un droit qui est imprescriptible.

M. Binder. — Le bureau a été saisi par une dépêche de MM. Déroulède et Habert eux-mêmes. J'ai combattu vainement la solution adoptée.

M. Rouanet. — Le vraie solution est de mettre à l'ordre du jour le rapport sur la déchéance. (Bruit.)

L'incident est clos.

Le dépôt du budget de 1901

M. Caillaux, ministre des finances, dépose le projet de budget de 1901.

Il demande à la Chambre d'ajourner à jeudi la nomination de la commission.

D'accord avec le gouvernement, l'interpellation Dejeanin, sur les incidents du Père-Lachaise, est fixée au 5 juin.

INTERPELLATION
de M. Grandmaison

La démission du général de Galliffet

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. de Grandmaison une demande d'interpellation *sur les « causes qui ont amené la démission* du général de Galliffet. »

Quel jour propose le gouvernment ?

M. Waldeck-Rousseau, *président du conseil*, répond que le général de Galliffet a donné, dans une lettre, les motifs de sa démission. Il (a fait en termes qui ne laissent place à aucune équivoque. (*Bruit à droite*).

Il ne s'agit ici que d'une détermination particulière n'ayant aucun caractère gouvernemental.

Le gouvernement estime que l'interpellation de M. de Grandmaison ne comporte pas d'autre réponse.

Le gouvernement demande formellement le renvoi à un mois comme une satisfaction très nette de la part de la Chambre de se mettre au travail. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. Bruit à droite).

Il considère que l'interpellation répond à un tapisserie qui a pour but, non pas l'apaisement, mais l'agitation. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le prince *d'Aromberg répond au président du* Conseil qu'il peut le rassurer sur l'état de santé du général de Galliffet. Il se porte bien. (*Applaudissements au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.*)

Nous souhaitons une pareille santé à M. Waldeck-Rousseau et à son ministère. (Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.)

M. de Grandmaison combat le renvoi à un mois de son interpelation.

Il est parfaitement inexact que le général de Galliffet ait donné sa démission pour raison de santé. (Exclamations à gauche.)

Le gouvernement devrait nous donner les raisons des divergences de vues existant entre le général de Galliffet et lui.

M. de Grandmaison. — Je demande la discussion immédiate qui me permettra de prouver que c'est par écœurement que le général de Galliffet a *démissionné ! (Très bien à droite.)* Peut-être avez moins de brusquerie que le général Chanoine à l'égard de M. Brisson, le général Galliffet a confié de son portefeuille le président du Conseil et ses collègues... (Applaudissements au centre et à droite. — Violentes protestations à gauche. — Cris : à l'ordre ! à l'ordre ! Aux voix ! aux voix !

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Renvoi a un mois

Par **313** voix contre **174**, la Chambre renvoie à un mois la discussion de l'interpellation de M. de Grandmaison.

L'interpellation d'Agoult

M. d'Agoult interpelle sur la concession accordée par le ministre des colonies à un seul concessionnaire de 136.000 hectares de terre en Afrique occidentale, avant l'établissement d'un régime foncier dans ce pays.

M. Decrais donne des explications dont **M. d'Agoult** se déclare satisfait et l'interpellation est *close par le vote de l'ordre du jour pur et simple.*

Interpellation Vaillant

Le Chômage

M. Vaillant a la parole pour interpeller le Gouvernement sur les mesures à prendre contre le chômage, conséquence nécessaire, dit l'orateur, du mode de production capitaliste.

M. Vaillant demande notamment au Ministre du Commerce s'il ne serait pas opportun, à l'occasion de l'Exposition, de provoquer une conférence internationale.

Cette *conférence* internationale surait pour but la création future d'un bureau chargé d'étudier les conditions du travail dans les divers pays et les législations intéressant les travailleurs.

L'on s'est déjà occupé de cette question en Suisse, et plus récemment en Allemagne.

L'Allemagne a fait en 1882, puis en 1893, un recensement professionnel distinct, permettant d'établir *sur une foule de questions relatives au chômage*, des données qui n'ont été établies nulle part avec autant de soin.

Il serait bien désirable que la France eut des résultats aussi considérables. (Très bien ! Très bien à gauche).

L'orateur exprime obtenir satisfaction sur ce point. Il voudrait aussi, dit-il, apprendre l'intention du gouvernement sur la crise ouvrière qui menace de suivre l'Exposition et qu'il faudrait conjurer.

Dans certaines catégories du bâtiment, des syndicats ont fait des réunions ayant pour but de protester contre l'état de chômage dans lequel ils se trouvent par suite de la venue d'ouvriers appelés de la province et de l'étranger.

M. Vaillant se plaint aussi que nous laissions pénétrer, en général, la situation de nos nouvelles colonies et de nos ports. Il estime qu'il serait temps de faire un sérieux effort pour rédiger contre la négligence qu'il signale.

M. Vaillant dépose un ordre du jour dans lequel sont des observations qu'il vient de présenter. (L'orateur, en regagnant sa place, est applaudi par la gauche et l'Assemblée).

M. Stanilas Ferrand. — J'estime que les propositions de M. Vaillant sont fort belles mais pour le moment irréalisables.

M. Vaillant a parlé des travaux prêts à être exécutés tels que l'ouverture du nouveau Secteur du Metropolitain, travaux concernant le terrassement et qui n'en sont pas moins désirables.

Quant aux fortifications, avant d'y toucher, il faut que l'Etat et la ville de Paris se mettent d'accord.

M. Stanislas Ferrand dit encore qu'une des causes principales du chômage c'est l'accaparement des matières premières qui se pratique de plus en plus et qu'il est temps d'y mettre un terme.

M. Lasies. — Eh bien ! quand vous verrez cela, vous découvrirez un coupable.

La suite de l'interpellation est renvoyée à demain.

Règlement des interpellations

M. Salis demande que la séance de vendredi soit seule réservée aux interpellations.

Cette proposition est adoptée à mains levées.

M. Grandmaison, sous prétexte de rappeler quelques faits, veut présenter des observations au sujet d'un fait produit à la dernière séance.

M. Desonnaz. — Le procès-verbal de cette séance est adopté. En conséquence je refuse la parole à M. de Grandmaison.

La déchéance Déroulède-Habert

M Sembat. — Je demande la mise à l'ordre du jour de la question Déroulède-Habert.

M. Lasies. — Je propose l'ajournement de la fixation.

M. Millevoye. — J'estime que la responsabilité gouvernementale est suffisamment engagée pour que le gouvernement soit consulté.

M. Millerand. — Le gouvernement n'a opposé pas à cette mise à l'ordre du jour.

M. Lasies. — Je fais appel à la loyauté de mes collègues. Ce n'est pas à la fin d'une séance qu'on tranche une question de cette nature.

L'ajournement demandé par M. Lasies est mis aux voix et repoussé par **290** voix contre **200**.

M. Le Hérissé demande le renvoi de la fixation de la date après le vote des quatre contributions.

M. Le Hérissé dépose une demande de scrutin public à la tribune.

Le président fait l'appel des 40 signataires de la demande de scrutin qui sont tous présents.

Le scrutin donne lieu aux résultats suivants : Par **95** voix contre **53** la fixation à après le vote des quatre contributions est repoussé et la *fixation est renvoyée au 11 juin.*

La séance est levée à 6 h. 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

Physionomie de la Chambre

Pour la première fois aujourd'hui le nouveau ministre de la guerre est venu s'asseoir au banc du gouvernement. Grand, mince, les cheveux châtains à peine clairsemés sur les tempes, la *moustache fine, le nez surmonté d'un lorgnon* — le lorgnon des polytechniciens — le général André est entré d'un pas dégagé, sanglé dans une redingote noire d'une correction parfaite.

Bien que tous les regards fussent braqués sur lui, il n'a pas paru emprunté dans ce milieu inconnu et sa physionomie franche, son œil vif ont produit sur tous une excellente impression.

Le successeur du général de Galliffet a pris place *entre le président du Conseil et M. Leygues*, répondant par des poignées de mains aux félicitations que lui adressaient de nombreux députés de gauche.

Pendant ce temps, M. Millevoye soulevait son incident sur le procès-verbal, M. Deschanel ayant expliqué que le bureau de la Chambre, officiellement saisi, avait simplement appliqué l'article du règlement en décidant que MM. Déroulède et Marcel Habert seraient portés dans les scrutins *comme absents sans congé*, une discussion assez bruyante s'est engagée, au cours de laquelle le président a distribué plusieurs rappels à l'ordre, notamment à M. Krauss, député du Rhône, qui, rompant avec ses habitudes silencieuses, parlait plus fort que les orateurs et protestait contre la pénalité qui lui était infligée en criant à pleine voix : « Ça m'est égal ! Je m'en moque ! Votre rappel à l'ordre m'honore ! ... »

Malgré ce tapage, malgré l'intervention de M. Binder, secrétaire de droite, de M. Anthime Ménard, membre de la commission de discipline et de M. Mirman, qui a rappelé, en temps où, député, il porta l'uniforme des chasseurs à pied, le débat restait fort confus.

La situation des deux condamnés de la Haute Cour est d'ailleurs fort embrouillée et comme l'a fait observer M. Bouanet, le seul moyen de la régler est de statuer sur la déchéance, ce sera pour un de ces jours.

Notons ici les ah! de satisfaction et les bravos qui ont accueilli le dépôt du budget de 1901. Jeudi, on nommera la commission chargée de l'examiner. C'est à ce moment que M. de Grandmaison est arrivé avec sa demande d'interpellation sur les causes de la démission du général de Galliffet.

Dès les premiers mots du président du Conseil qui demandait formellement le renvoi à un mois, *on a senti que la Chambre* a assez de ces débats irritants et des applaudissements prolongés ont accueilli les paroles de M. Waldeck-Rousseau, convinant la Chambre à se mettre au travail et à ne pas se prêter décemment à une tactique qui a pour but non pas l'apaisement, mais l'agitation. Ni M. le prince d'Arenberg qui, en sa qualité de collègue du général de Galliffet au cercle aristocratique de l'Union, a donné d'un ton goualiteur d'excellentes nouvelles de l'ancien ministre de la guerre, ni M. de Grandmaison qui, malgré les rappels à l'ordre et expressions, s'est attiré un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, n'ont réussi à modifier ce sentiment et l'ajournement demandé par le président du Conseil, a été voté à plus de trois cents voix. Ce n'est pas seulement la majorité ministérielle qui a procédé à cet entrainement mais aussi les nombreux d'opposants dont les bulletins disaient pareillement :

— Ah ! non, *en voilà assez !*

Cette fois, la Chambre entamé la série des vieilles interpellations inscrites à son ordre du jour, mais, comme il ne devait plus être question de l'affaire, comme on n'attendait aucun incident tumultueux, beaucoup de nos honorables ont filé discrètement sur la pointe du pied, les tribunes publiques se sont vidées et c'est au milieu d'un calme absolu, fêtant une salle aux trois quarts vides, que M. d'Agoult a interpellé *sur le régime foncier de l'Afrique occidentale et* M. Vaillant sur le chômage. Cette tranquillité parfaite est venue à point pour nous éviter des tumultueux débats de ces jours derniers.

En fin de séance on a bataillé à propos de la mise à l'ordre du jour de la discussion sur la déchéance de MM. Déroulède et Marcel Habert. Battus sur l'ajournement, les nationalistes ont demandé la fixation après les quatre contributions et ont recueilli en hâte les 40 signatures *nécessaires pour un scrutin public* à la tribune.

Ils voulaient faire constater que la Chambre n'était pas en confiance.

Le scrutin a constaté en effet qu'il n'y avait que 148 présents, mais comme on est toujours en nombre pour régler l'ordre du jour, leur manœuvre a échoué.

Finalement la discussion a été fixée au lundi 11 juin.

Voilà une jolie séance en perspective.

T. H

Au Sénat

La gauche démocratique

Paris, 31 mai. — La gauche démocratique sénatoriale, s'est réunie sous la présidence de M. Maxime Lecomte, pour délibérer sur le projet de loi relatif à l'amnistie qui vient demain en discussion devant le Sénat.

Le débat a été assez long et vif.

Un certain nombre de membres ont déclaré qu'il fallait s'abstenir, laissant le gouvernement et par conséquent voter le projet de loi tel qu'il était présenté par lui. D'autres membres, tout en adhérant à la politique générale du cabinet ont cependant ajouté que d'autres considérations pouvaient être envisagées.

C'est ainsi que M. M. Lecomte a déclaré qu'il *soutiendrait* à la tribune l'amendement qui a déposé et qui tend, comme on sait à étendre l'amnistie à Alfred Dreyfus.

D'un autre côté, M. Delpech a annoncé qu'il déposerait un amendement tendant à exclure de l'amnistie le général Mercier, le colonel Henri, etc.

Dans le débat auquel ces diverses propositions ont donné lieu, on a entendu principalement contre les amendements déjà cités, MM. Lamarche, Legrès, Savary, Gallion, Rivière-Lacroix, Delorme etc.